



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E201354

VALABLE JUSQU'AU 24/10/2024

ÉDITÉ LE 02/05/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/02/2023

Forme juridique : SASU

Capital : 100

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC

Siret : 949 406 656 00023

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 313656662002

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 313656662002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ALTITUDE TERTIAIRE

8 CHEMIN DE LA MI VOIE
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

Téléphone : 07 80 38 94 84

Portable :

Site Internet :

E-mail : jvasseur@altitude-normandie.fr

Responsabilité légale :

VASSEUR JIMMY PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 50

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	25/10/2022
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	16/03/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/01/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	16/03/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	22/09/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	16/01/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/01/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	22/09/2023
o Ventilation mécanique	22/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.